

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1885.

CAISSES D'AMORTISSEMENT, DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

RAPPORT ANNUEL.

MESSIEURS,

Satisfaisant au vœu de l'article 16 de la loi du 15 novembre 1847, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre un rapport sur l'administration, pendant l'année 1884, et sur la situation matérielle, au 31 décembre dernier, de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations.

CAISSE D'AMORTISSEMENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Les fonds d'amortissement pour l'année 1884, qui ont été mis successivement à la disposition de la caisse, s'élèvent à fr. 5,698,095 65 c^s; cette somme se répartit entre les dettes amortissables de la manière indiquée dans le tableau ci-après :

DETTES		FONDS D'AMORTISSEMENT.		
NATURE.	CAPITAL.	DOTATION.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	Total.
Dette à 5 %	519,850,000 »	1,059,718 »	241,678 50	1,281,596 50
— 4 % (1 ^{re} série).	902,584,282 92	3,064,452 15	78,652 »	3,745,104 15
— 4 % (2 ^e —).	154,719,000 »	675,595 »	»	675,595 »
TOTAUX. . . fr.	1,557,162,282 92	1,577,765 15	520,550 50	5,698,095 65

Le capital de la dette à 5 p. % s'élevait, au 1^{er} janvier 1884, à 519,859,000 francs ; il n'a subi aucune modification pendant l'année ; la somme de 1,059,718 francs allouée pour l'amortissement en 1884 représente la dotation originaire, soit fr. 0,20 p. % du capital nominal.

Le capital de la dette à 4 p. %, 1^{re} série, s'élevait au 1^{er} janvier 1884 à fr. 897,910,482 22

Il s'est augmenté, en 1884, du capital des titres délivrés en paiement du prix de construction de lignes de chemins de fer, savoir :

1 ^o En vertu de la convention-loi des 31 janvier-15 mars 1873	fr. 1,140,900 »
2 ^o en vertu de la convention-loi des 1/26 juin 1877	3,084,600 »
3 ^o en vertu de la convention-loi des 15 novembre-19 décembre 1876	448,300 »
	4,673,800 »

Au 31 décembre 1884, la dette à 4 p. % 1^{re} série atteignait donc en capital nominal. fr. 902,584,282 22

La dotation d'amortissement mise à la disposition de la caisse en 1884 ne correspond pas — sur le pied de $\frac{1}{4}$ p. % — au capital qui vient d'être indiqué.

Pour l'établir, il y a lieu de tenir compte des données ci-après :

La dotation afférente à l'emprunt de 164,796,000 francs émis en 1883, ne commencera à courir que le 1^{er} mai 1885.

D'autre part, la dotation concernant les titres délivrés en paiement du prix de construction de chemins de fer prenant cours seulement à partir du premier jour du semestre qui suit la date de l'émission, la caisse n'a reçu et ne devait recevoir, au 1^{er} mai et au 1^{er} novembre 1884, que les dotations afférentes aux titres délivrés respectivement avant le 1^{er} novembre 1883 et le 1^{er} mai 1884.

Le fonds d'amortissement de la dette à 4 p. %, 1^{re} série, a, en conséquence, été calculé pour 1884 de la manière suivante :

SEMESTRE ÉCHU LE	DOTATION.	INTÉRÊTS des CAPITAUX amortis.	TOTAL.
1 ^{er} mai 1884	$\frac{1}{4}$ p. % sur 751,287,882 22 = . fr. 1,828,210 70	59,526 »	1,867,545 70
1 ^{er} novembre 1884	Id. 754,492,982 22 = . . 1,856,252 45	59,526 »	1,875,558 45
	TOTAL fr. 5,664,452 15	78,652 »	3,745,104 15

Quant aux fonds alloués à la caisse pour l'amortissement de la dette à 4 p. %, 2^{de} série, ils sont restés invariables en 1884 ; elle a reçu, comme précédemment, à raison de $\frac{1}{2}$ p. % sur 154,719,000 francs, capital nominal de cette dette, une somme de 675,595 francs.

Emploi des fonds.

La caisse a eu à sa disposition en 1884 :

1° Les fonds d'amortissement non employés au 31 décembre 1883	fr. 2,610,410 21
2° Les fonds de l'année 1884	5,698,095 65
ENSEMBLE	fr. 8,308,505 86

Sur ce montant, elle a prélevé, pour acquérir un capital de 1,558,600 francs en titres 4 p. %, une somme de fr. 1,148,544 92

Elle a reversé au Trésor les fonds d'amortissement des dettes à 4 p. %, qui n'ont pu recevoir leur destination à cause de l'élévation des cours au-dessus du pair ⁽¹⁾ 4,599,551 65

5,548,096 57

Le surplus, soit fr. 2,760,409 29
reste disponible et sera rattaché au compte de 1885.

Situation des emprunts et dettes.

Au 31 décembre 1884, le capital de la dette jouissant d'une dotation d'amortissement s'élevait à fr. 1,546,652,782 22

(1) Cette somme est formée des dotations des semestres ci après :

4 p. % 1^{re} série :

Semestre échu le 1 ^{er} novembre 1883.	fr. 1,858,410 95
— échu le 1 ^{er} mai 1884	1,867,545 70
	3,725,956 65

4 p. % 2^{de} série :

Semestre échu le 1 ^{er} août 1883	fr. 356,797 50
— échu le 1 ^{er} février 1884	356,797 50
	675,595 00

ENSEMBLE. fr. 4,599,551 65

SAVOIR :

Dette à 3 p. %	fr.	511,315,800	»
— 4 p. % 1 ^{re} série		900,617,982	22
— 4 p. % 2 ^{de} série		134,719,000	»
	Fr.	1,546,652,782	22

Taux des rachats.

Le cours du 3 p. % a sensiblement progressé en 1884; de 82.20, qu'il était au commencement de l'année, il s'est élevé jusqu'à 85.40. Les situations semestrielles publiées au *Moniteur* des 30 juillet 1884 et 17 février 1885 indiquent, date par date, les capitaux rachetés et le taux des rachats.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS.

Les dépôts en numéraire et en fonds publics confiés à la caisse des dépôts et consignations se sont accrus, en 1884, de 10,700,000 francs environ; ils s'élevaient en chiffre rond au 1^{er} janvier 1884 à 226,154,000 francs, et au 31 décembre dernier à 236,859,000 francs.

Le tableau ci-après présente la situation de la caisse pour quelques années depuis 1850; il permet d'apprécier l'extension qu'ont prise, depuis cette époque, les diverses branches de service.

ANNÉES.	Situation, au 31 décembre de ces années, des sommes et valeurs (par milliers de francs) déposées du chef de									
	cautionnements de comptables et de contribuables (en numéraire).	cautionnements d'entrepreneurs, d'ajudicataires et d'agens communaux (en numéraire).	cautionnements versés en fonds publics (valeur nominale).	consignations judiciaires et autres (en numéraire).	cautionnements de remplaçants dans la milice (en numéraire).	fonds de rémunération des miliciens intérêts compris (en numéraire).	fonds provenant des bénéfices des jeux de Spa en 1871 et 1872 (en numéraire).	application des fonds disponibles de la caisse d'épargne et de retraite (valeur nominale des capitaux).	autres services.	ENSEMBLE.
1850	9,608	»	»	2,905	•	»	•	»	»	12,513
1855	10,477	765	4,615	4,746	•	»	•	•	•	20,601
1860	12,647	1,059	5,510	7,172	•	»	•	•	•	26,388
1865	14,762	2,148	12,505	7,457	•	»	•	•	•	36,872
1870	15,700	1,405	11,463	11,197	505	•	•	6,126	•	46,196
1875	20,988	2,015	15,467	21,577	2,051	11,362	3,303	26,796	•	101,429
1880	28,916	5,984	17,732	32,156	1,554	3,271	176	64,227	2,556	154,352
1881	30,697	5,959	16,212	35,474	1,173	1,126	161	87,220	1,705	179,707
1882	31,755	6,526	18,589	39,910	747	1,184	154	125,215	1,151	225,061
1883	32,672	5,551	17,922	39,877	548	613	130	128,555	699	226,154
1884	37,155	4,567	16,592	40,898	329	91	135	130,171	923	236,859

Voici le mouvement propre à chaque catégorie de dépôts :

Cautionnements de comptables et de contribuables.

1° En numéraire.

Le solde des sommes déposées au 31 décembre 1883 était de	fr.	52,648,126 72
Les mandats en circulation à la même époque s'élevaient à		24,693 43
	Fr.	<u>32,672,820 15</u>
Les versements reçus en 1884 ont été de	fr.	8,171,809 95
	Fr.	<u>40,844,630 10</u>
Les mandats acquittés en 1884 de		3,689,270 23
Le solde au 31 décembre 1884 était donc de	fr.	<u><u>37,155,359 87</u></u>

Y compris une somme fr. 488,834 95 c^s restant à inscrire.

2° En fonds publics fournis par des contribuables.

Solde au 31 décembre 1883.	fr.	2,938,500 »
Versements de 1884		795,500 »
	Fr.	<u>3,734,000 »</u>
Restitutions.		475,300 »
Solde au 31 décembre 1884.	fr.	<u><u>3,260,700 »</u></u>

Ce solde se décompose, suivant la nature des titres déposés, comme il suit :

Dette belge à 2 1/2 p. %	fr.	50,000 »
— 3 p. %		1,025,100 »
— 4 p. %		2,135,600 »
Caisse d'annuités à 4 1/2 p. %		50,000 »
	Fr.	<u><u>3,260,700 »</u></u>

Cautionnements d'entrepreneurs et d'adjudicataires.

1° En numéraire.

	Dépôts préalables.	Cautionnements proprement dits.	Ensemble.
Solde au 31 décembre 1883 fr.	—	—	—
1883 fr.	486,114 75	4,865,723 96	5 351,838 71
Versements de 1884 . . .	5,362,718 16	2,470,443 13	7,833,161 29
TOTAUX fr.	5,848,832 91	7,336,167 09	13,185,000 »
Mandats de rembourse- ment acquittés fr.	5,279,608 69	2,769,226 34	8,048,835 03
Solde au 31 décembre 1884 fr.	569,224 22	4,566,940 75	5,136,164 97

2° En fonds publics.

Les titres en dépôt, à la même date, s'élevaient en capital nominal à fr. 13,551,250 »

SAVOIR :

Dette belge à 2 1/2 p. % fr.	14,600 »
— 5 p. %	3,858,800 »
— 4 p. %	6,098,800 »
— 4 1/2 p. %	3,600 »
Titres de la caisse d'annuités à 5 p. %	845,800 »
— — 4 p. %	708,250 »
— — 4 1/2 p. %	1,667,100 »
Obligations du Crédit communal à 4 p. %	17,200 »
— — 4 1/2 p. %	137,100 »
TOTAL fr.	<u>13,551,250 »</u>

Consignations.

Le solde au 31 décembre 1883 était de fr.	59,877,325 93
Les versements nouveaux ont été	20,540,294 61
. fr.	60,417,620 54
et les remboursements de	19,519,101 06
Le solde au 31 décembre 1884 est donc de fr.	<u>40,898,519 48</u>

Les opérations de l'année se répartissent, par nature de dépôts, de la manière suivante :

NATURE des DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS	CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1885.	CAPITAUX déposés EN 1884.	CAPITAUX remboursés EN 1884	EXCÉDENT		CAPITAUX en dépôt au 31 déc. 1884.
				des DÉPÔTS effectués en 1884 sur les remboursements.	des REMBOURSEMENTS sur les DÉPÔTS effectués en 1884.	
1. Capitaux remboursés par les Pays-Bas	7,546 95	"	"	"	"	7,546 95
2. Saisies réelles du Hainaut	74,004 68	"	831 50	"	831 50	73,173 50
3. Cautionnements pour mise en liberté provisoire. (Loi du 18 février 1852)	127,853 49	6,500 "	30,900 "	"	24,400 "	103,453 49
4. Cautionnements en garantie de droits de succession. (Loi du 27 décembre 1817.)	597,506 03	52,591 25	14,858 54	17,552 89	"	414,858 92
5. Indemnités du chef d'expropriation pour cause d'utilité publique.	5,775,579 53	7,850,858 15	8,557,889 49	"	687,051 56	5,086,528 17
6. Fonds disponibles de la masse des détenus des maisons centrales, et de la masse d'habillement des gardiens	89,089 04	5,066 24	6,500 "	"	5,455 76	85,655 28
7. Sommes appartenant à des successions vacantes	555,670 68	109,466 05	44,425 76	65,040 29	"	418,710 97
8. Sommes appartenant à des absents	555,750 12	66,620 74	59,640 55	26,980 59	"	580,710 51
9. Fonds de mineurs et interdits. (Loi du 16 décembre 1851.)	19,471,599 02	5,559,167 25	2,585,795 75	755,371 50	"	20,224,770 52
10. Fonds de faillites. (Loi du 18 avril 1851.)	4,947,409 77	4,880,185 77	2,406,412 81	2,475,772 96	"	7,421,182 75
11. Sommes frappées de saisie-arrêt dans les caisses du Trésor. (Lois du 16 mai 1846 et du 28 décembre 1867.)	21,821 09	5,687 88	4,856 55	"	1,168 67	20,652 42
12. Dépôts de toute autre nature	10,059,955 57	4,248,571 52	5,846,990 71	"	1,598,619 59	8,461,516 18
TOTAUX	59,877,525 95	20,540,294 61	19,519,101 06	5,556,698 05	2,515,504 48	40,898,519 48
EXCÉDENT DES DÉPÔTS SUR LES REMBOURSEMENTS. fr.				1,021,195 55		

Cautionnements de remplaçants.

Ces cautionnements ont été fournis par application de l'article 72 de la loi du 3 juin 1870, aujourd'hui abrogé; il est procédé, depuis lors, à leur restitution.

La caisse a remboursé, en 1884, les cautionnements des remplaçants de la classe de 1874, qui étaient devenus exigibles.

Les opérations de l'année se résument comme il suit :

1° Principal.

Solde au 31 décembre 1883	fr.	260,725 58
Cautionnements reversés en 1884.		1.000 »
	fr.	261,725 58
Mandats délivrés en 1884, au profit des remplaçants licenciés ou envoyés en congé illimité		30,493 10
Capital restant inscrit au 31 décembre 1884	fr.	231,232 48

2° Intérêts.

Solde au 31 décembre 1883	fr.	88,033 49
Intérêts portés en compte aux remplaçants en 1884		20,469 55
	fr.	108,503 04
Intérêts mandatés.		12,953 24
Solde à nouveau	fr.	95,549 80
TOTAL GÉNÉRAL	fr.	326,782 28

RÉMUNÉRATION DES MILICIENS.

Par application de la loi du 3 juin 1870, les cinq subventions de 2,000,000 de francs chacune, allouées pour les classes de milice de 1871 à 1875, ont été versées à la caisse des dépôts et consignations qui a reçu mission de gérer les caisses de rémunération constituées au moyen de ces fonds. La destination qui leur a été donnée, ainsi qu'aux intérêts provenant de leur placement, est indiquée dans le tableau ci-après, arrêté au 31 décembre 1884.

CLASSES DE MILICE.	SUBVENTIONS et INTÉRÊTS ACCUMULÉS.	FONDS			FONDS tenus en réserve au 31 décembre 1884.
		versés à la Caisse générale d'épargne et de retraite au profit des miliciens qui ont opté pour la rémunération		ATTRIBUÉS AU TRÉSOR.	
		immédiate.	différée.		
1871	2,709,957 61	1,714,091 71	510,402 66	664,959 28	11,483 96
1872	2,765,515 46	1,756,128 01	256,402 85	753,580 26	17,204 34
1873	2,444,550 11	1,744,115 49	104,129 47	589,097 89	7,989 26
1874	2,555,165 64	1,875,157 48	96,112 11	500,842 59	54,051 66
1875	2,074,222 22	*	*	2,074,222 22	*
TOTAL				fr.	90,729 22

La liquidation des diverses caisses de rémunération est terminée, sauf en ce qui concerne certains cas litigieux pour le règlement desquels une somme de fr. 90,729 22 c^s est tenue en réserve.

Les miliciens qui ont opté pour la rémunération immédiate ont été mis en possession d'un livret de la caisse d'épargne; ceux qui ont opté pour la rémunération différée ont reçu des livrets de la caisse de retraite portant constitution, à leur profit, de rentes viagères prenant cours à l'âge de 55 ans.

Une somme de fr. 518,479 82 c^s excédant les besoins du service a été, en 1884, reversée au Trésor à titre de recette accidentelle. Elle se subdivise, par classe de milice, comme il suit :

Classe de 1871.	fr.	49,959 28
— de 1872.		123,580 26
— de 1873.		504,097 89
— de 1874.		58,842 39
		<hr/>
ENSEMBLE.	fr.	518,479 82
		<hr/>

Ville de Spa.

Par la loi du 21 août 1874, il a été alloué à la ville de Spa un subside de 890,000 francs, destiné au paiement de certains travaux d'embellissement et d'utilité communale.

La caisse des dépôts et consignations a été chargée du placement de ce subside, en attendant qu'il reçoive sa destination spéciale.

Au 31 décembre 1883, elle était encore dépositaire, de ce chef, de titres 4 $\frac{1}{2}$ p. % de la caisse d'annuités, s'élevant à un capital nominal de fr. 138,900 »

Ce dépôt s'est accru, en 1884, du montant des titres de même nature achetés au moyen d'intérêts encaissés pendant l'année 5,900 »

144,800 »

D'autre part, il s'est réduit à concurrence du capital nominal des titres qui ont été réalisés, à l'effet de pourvoir au paiement de travaux exécutés, soit 12,000 »

Au 31 décembre 1884, la caisse restait donc dépositaire d'un capital nominal de fr. 132,800 »

Avances pour construction de maisons d'école.

La caisse des dépôts et consignations a été chargée, par la loi du 14 août 1875, du recouvrement des avances faites aux provinces et aux communes

pour construction et ameublement de maisons d'école; elle avait reçu, de ce chef, jusqu'au 31 décembre 1883, une somme de fr. 5,791,547 56 c^s qui a été versée successivement au Trésor, savoir :

1 ^o pour couvrir le crédit alloué par la loi du 4 juin 1878	fr. 3,000,000	»
2 ^o pour couvrir le crédit alloué par la loi du 27 août 1880.	2,500,000	»
3 ^o à valoir sur celui de 500,000 francs faisant l'objet de la loi du 22 mai 1882	491,547 56	
	<hr/>	
ENSEMBLE. . . . fr.	5,791,547 56	

Toutefois, le crédit de 500,000 francs ayant été annulé par application de l'article 3 de la loi du 1^{er} août 1883, le Trésor a restitué cette dernière somme à la caisse, soit fr. 491,547 56

Celle-ci a reçu, en outre, pendant l'année 1884 :

1 ^o à titre de remboursement d'avances . fr.	906,590 54
2 ^o à titre d'intérêt des placements	16,296 »
	<hr/>
	922,686 54
ENSEMBLE fr.	1,414,233 90

Mais elle a dû couvrir le crédit de 160,000 francs, alloué par l'article 3 du tableau XIV du Budget général de cette année, à concurrence des dépenses qui ont été imputées sur ce crédit, soit fr. 31,688 79

elle a employé à l'achat d'un capital de 1,189,700 francs en obligations de la dette publique à 3 p. % 1,025,270 54

1,056,956 33

Au 31 décembre 1884, la caisse détenait donc un capital de 1,189,700 francs en 3 p. % et un excédent de versements de fr. 357,277 57

Depuis le 1^{er} janvier 1885, la caisse des dépôts et consignations est déchargée de ce service. Le Trésor a, par convention du 23 octobre 1884, approuvée par l'article 2 de la loi du 29 décembre dernier, cédé à la caisse d'épargne les annuités de remboursement souscrites par les provinces et les communes.

Le produit de cette cession, ainsi que les fonds et valeurs détenus par la caisse des dépôts et consignations, seront réalisés au profit du Budget des recettes extraordinaires de 1885.

*Capitalisation d'annuités dues par l'État pour construction
de chemins de fer.*

Ce fonds a été créé au moyen des versements effectués par la Banque de Belgique et la société de construction, en conformité de l'article 37 de la convention du 1^{er} juin 1877.

Il est destiné à parfaire, jusqu'en 1886 inclusivement, l'annuité de 4,000 francs par kilomètre que l'État, en vertu de l'art. 33, § 2, de cette convention, ne doit intégralement qu'à partir de 1887.

Au 31 décembre 1883, ce fonds présentait un solde de . fr.	699,592 55
auquel il y a lieu d'ajouter les intérêts de l'année 1884, soit.	24,489 97
	723,882 52
ENSEMBLE. fr.	723,882 52
Dont il faut déduire une somme de fr.	569,680 16
qui a été versée au Trésor pour compléter l'annuité kilométrique de 3,520 francs, due par l'État pour l'année 1884.	
	354,202 36
Au 31 décembre 1884, la caisse restait donc dépositaire d'une somme de fr.	354,202 36

Emploi des fonds de cautionnements et de consignations.

Les placements effectués au moyen des fonds de dépôts et de consignations sont mentionnés dans l'annexe n° 3; ils ont produit, en 1884, une somme de fr. 3,214,745 40 qui a été versée au profit du Budget des Voies et Moyens.

D'un autre côté, le Budget de la dette publique a supporté une charge de fr. 2,688,351 97 se décomposant comme il suit :

Intérêts des cautionnements de comptables et de contribuables fr.	1,369,078 84
Intérêts des cautionnements de remplaçants .	20,563 36
Intérêts des cautionnements d'entrepreneurs.	155,029 14
Intérêts des consignations	1,163,880 63
	F. 2,688,351 97

L'excédent en faveur du Trésor se chiffre donc par . . fr. 526,395 45

Cet excédent dépasse de beaucoup ceux des années précédentes. Il est dû surtout à cette circonstance que les intérêts de certains fonds de consigna-

tions n'ont pas été demandés, ni par conséquent liquidés, en 1884. On constate, en effet, que les intérêts de cette nature, qui se sont élevés en 1883 à 1,543,000 francs, n'ont atteint en 1884 que 1,163,000 francs, bien que d'une année à l'autre le fonds même des consignations ait progressé de 39,877,000 à 40,898,000 francs.

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

L'article 50 de la loi du 16 mars 1865, instituant la caisse générale d'épargne et de retraite est ainsi conçu : « Les fonds destinés à être placés » d'une manière définitive sont versés par la Banque Nationale à la caisse » des dépôts et consignations, qui en fait l'application et a la garde des » valeurs achetées.

» La caisse des dépôts et consignations est chargée également, le cas » échéant, de la réalisation des valeurs achetées »

Les diverses opérations qui ont été effectuées en conformité de cette disposition et des décisions du conseil d'administration de la caisse d'épargne, sont renseignées à l'annexe n° 3.

La caisse des dépôts et consignations était dépositaire au 31 décembre 1883 — pour compte de la caisse d'épargne — de valeurs s'élevant en capital nominal à fr. 117,617,750 »

Les placements de l'année ont été de 55,488,900 »

ENSEMBLE. fr. 153,106,650 »

et les réalisations de 28,106,800 »

Au 31 décembre 1884, la caisse avait donc la garde de valeurs s'élevant en capital nominal à fr. 124,999,850 »

Elle avait, de plus, en portefeuille au 31 décembre 1883 des créances hypothécaires pour un capital de fr. 10,526,173 95

Il a été consenti en 1884 de nouveaux prêts pour 1,078,326 25

ENSEMBLE. fr. 11,604,500 20

Les remboursements s'élèvent à 453,022 80

Il lui restait donc en portefeuille, au 31 décembre 1884, des créances pour fr. 11,171,477 40

Il a été fait, en outre, pour le compte de déposants à la caisse d'épargne 126 placements en obligations de la dette publique, pour un capital de 577,800 francs.

La loi du 15 avril 1884 a autorisé la caisse d'épargne à employer une partie de ses fonds disponibles en prêts agricoles. Ces prêts seront réalisés sous la garantie des comptoirs de la Banque Nationale ou de comptoirs spéciaux, et à l'intervention de la caisse des dépôts et consignations, qui a pour mission de faire remettre les fonds aux emprunteurs.

Aucune opération de ce genre n'a été effectuée en 1884; ce n'est qu'au commencement de l'année 1885 que le service a pu être organisé.

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.



(11)

ANNEXES.

ANNEXE N° 1.

SITUATION GÉNÉRALE

DE

LA CAISSE D'AMORTISSEMENT,

PRÉSENTANT

LE RÉSUMÉ DES OPÉRATIONS FAITES JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1834.

FONDS D'AMORTISSEMENT ET EMPLOI DE CES FONDS.

DÉSIGNATION.	DETTES.			Totaux.
	5 p. %.	4 p. % 1 ^{re} série.	4 p. % 2 ^e série.	
	519,859,000 »	902,584,282 22	154,719,000 »	

FONDS D'AMORTISSEMENT.

Dotations annuelles.	1,039,718 »	3,664,452 15	673,595 »	5,377,765 15
Intérêts des capitaux amortis. . . .	241,678 50	78,652 »	»	320,330 50
Fonds d'amortissement de l'année 1884.	1,281,396 50	5,745,104 15	673,595 »	5,698,095 65
Dotations et intérêts des années antérieures.	6,320,572 50	17,055,815 62	1,010,592 50	24,986,778 62
	7,601,969 »	21,598,917 77	1,685,987 50	50,684,874 27

EMPLOI DES FONDS.

Coût des rachats effectués en 1884. . .	1,148,544 92	»	»	1,148,544 92
Coût des rachats effectués antérieurement.	5,905,570 74	1,970,091 72	»	7,875,462 46
	7,053,915 66	1,970,091 72	»	9,024,007 38
Attribution au Trésor des fonds non employés par suite de l'élévation du cours des titres à 4 p. % au-dessus du pair	»	3,725,956 65	673,595 »	4,599,551 65
Versements effectués antérieurement du même chef	»	13,827,310 95	673,595 »	14,500,905 95
	7,053,915 66	19,523,359 52	1,347,190 »	27,924,464 98
En caisse au 31 décembre 1884 . . .	548,053 34	1,875,558 45	556,797 50	2,760,409 29
	7,601,969 »	21,598,917 77	1,685,987 50	50,684,874 27

**CAPITAL NOMINAL DES TITRES RACHETÉS ET BRULÉS PUBLIQUEMENT,
OU FRAPPÉS DU TIMBRE D'AMORTISSEMENT.**

DÉSIGNATION.	DETTES.			Totaux.
	5 p. %.	4 p. % 1 ^{re} série.	4 p. % 2 ^{de} série.	
	519,859,000 »	902,584,282 22	154,719,000 »	1,557,162,282 22

TITRES RACHETES.

Titres rachetés pendant l'année 1884.	1,558,600 •	•	•	1,558,600 •
Titres rachetés antérieurement . . .	7,184,600 •	1,966,500 •	•	9,150,900 •
	8,543,200 •	1,966,500 •	•	10,509,500 •

TITRES BRULÉS ET ANULÉS.

Titres brûlés.	8,428,200 •	1,966,500 •	•	10,394,500 •
Titres frappés du timbre : <i>Racheté pour l'amortissement</i>	115,000 •	•	•	115,000 •
	8,543,200 •	1,966,500 •	•	10,509,500 •

ÉTAT COMPARATIF

*de la dette dotée d'un amortissement et de la portion de cette dette
amortie au 31 décembre 1884.*

1° Titres à amortir.	519,859,000 •	902,584,282 22	154,719,000 •	1,557,162,282 22
2° — amortis	8,543,200 •	1,966,500 •	•	10,509,500 •
5° — restant à amortir	511,315,800 •	900,617,982 22	154,719,000 •	1,546,652,782 22

Bruxelles, le 31 mars 1885.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé
de la gestion de la caisse des dépôts et consignations,*

BIDEZ.

ANNEXE N° 2.

SITUATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET

ACTIF.*Dépôts et*

Ti ésoi public	{	Son compte courant	85,557,064 10	}	85,595,584 61
		Mandats en circulation .	37,420 51		

Fonds publics et dépôts

Cassier de l'État, S/C de cautionnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire	17,161,154 22
Placements définitifs pour le compte de la caisse générale d'épargne et de retraite	156,171,327 40
— pour le compte de la ville de Spa	152,800 »

Placements des

Cassier de l'État, S/C courant	565,555 55
--------------------------------	------------

A REPORTER fr 257,426,221 78

CONSIGNATIONS, AU 31 DÉCEMBRE 1884.

PASSIF.

consignations.

Cautiounnements en numéraire de comptables et de contribuables	{ Inscrits fr. 488,834 95 } { A inscrire 56,637,420 34 }	37,126,255 29	} 37,155,359 87
Mandats émis pour remboursement de cautiounnements de comptables, restant à payer		29,104 58	
Cautiounnements en numéraire des entrepreneurs, adjudicataires, etc.	{ Inscrits fr. 4,420,830 47 } { A inscrire 140,645 » }	4,561,475 47	} 4,566,940 75
Mandats émis pour remboursement de cautiounnements d'entrepreneurs, restant à payer		5,465 28	
Consignations de toute nature			40,898,519 48
Cautiounnements de remplaçants	{ Principal fr. 231,252 48 } { Intérêts 95,549 80 }	326,782 28	} 320,632 95
Mandats émis pour remboursement de cautiounnements de remplaçants, en circulation		2,850 65	
Caisse de milice. (Rémunération des miliciens.) (Levée de 1871).			11,485 96
— — — (— 1872).			17,204 34
— — — (— 1875).			7,989 26
— — — (— 1874).			54,051 66
Quotes-parts d'annuités. (Fonds spécial)			554,202 36

de garantie en numéraire.

Cautiounnements en fonds publics et dépôts de garantie en numéraire.	{ Contribuables 569,224 22 } { Entrepreneurs 16,591,930 » }	17,161,154 22
Caisse générale d'épargne et de retraite		136,171,327 40
Ville de Spa		132,800 »

fonds de dépôt.

Trésor public, S/C d'avances.	78,593,820 31
Fonds spécial. (Réserve).	564,160 50
Ville de Spa.	15 69
Caisse générale d'épargne et de retraite	27,000 »
Remboursement d'avances faites aux provinces et aux communes.	1,382,548 11

A REPORTER. . . . fr. 317,428,210 84

ACTIF.

Report. . . . fr. 257,426,221 78

Fonds nationaux représentant les capitaux de cautionnements et de consignations :

Fr. 0,751,888 26	capital nominal de titres à 2 1/2 p. %	acquis pour	4,078,482 66
58,287,100	— — 5 p. %	—	28,018,596 09
9,601,625 52	— — 4 p. % (1 ^{re} série)	—	9,108,278 04
25,998,500	— — 4 p. % (2 ^e série)	—	27,040,155 67
795,500	obligations 20 £ 5 p. % du Grand-Luxembourg	—	968,084 67
129,900	— — 4 £ 5 p. %	—	161,066 04
4,247,500	actions privilégiées	—	5,055,367 80
1,770,500	obligations 5 p. % de la Caisse d'annuités	—	1,406,172 74
676,950	— — 4 p. %	—	527,796 99
1,975,870	— — 4 1/2 p. %	—	1,968,845 12
<u>Fr. 90,251,555 78</u>			<u>78,552,825 82</u>

Fonds nationaux de la réserve :

Fr. 712,500	capital nominal de titres à 5 p. %	acquis pour	549,510 34
16,220 20	— — 4 p. %	—	3,800 89
<u>Fr. 728,520 20</u>			<u>553,111 25</u>

Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1871) :

Fr. 11,485 96	livret de la Caisse d'épargne		11,485 96
---------------	-------------------------------	--	-----------

Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1872)

Fr. 17,204 54	livret de la Caisse d'épargne		17,204 54
---------------	-------------------------------	--	-----------

Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1873) :

Fr. 7,989 26	livret de la Caisse d'épargne		7,989 26
--------------	-------------------------------	--	----------

Fonds nationaux de la Caisse de milice (Levée de 1874) :

Fr. 54,051 66	livret de la Caisse d'épargne		54,051 66
---------------	-------------------------------	--	-----------

Somme restant à recouvrer sur le prix de cession de titres fractionnaires à 4 1/2 p. % 52 25

Fonds nationaux représentant le remboursement d'avances aux provinces et aux communes :

Fr. 1,189,700	capital nominal de titres à 5 p. % acquis pour		1,025,270 54
---------------	--	--	--------------

Fr. 317,428,210 84

PASSIF.

REPORT . . . fr. 517,428,210 84

Fr. 517,428,210 84

Bruxelles, le 31 mars 1884.

*Le Directeur général de la Trésorerie et de la Dette publique, chargé
de la gestion de la caisse des dépôts et consignations,*

BIDEZ.

ANNEXE N° 3.

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS. — *Mouvement et situation du portefeuille.*

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1881.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1881.
Caisse des dépôts. — Fonds ordinaire :					
Titres 2 1/2 %	6,711,646 40	40,241 86	6,751,888 26	"	6,751,888 26
— 5 %	58,287,100 "	"	58,287,100 "	"	58,287,100 "
— 4 % (1 ^{re} série)	7,049,965 52	2,572,660 "	9,622,625 52	21,000 "	9,601,625 52
— 4 % (2 ^{me} série)	28,548,500 "	21,000 "	28,569,500 "	2,571,000 "	25,998,500 "
Obligations 20 £ du Grand-Luxembourg	793,500 "	3,000 "	796,500 "	3,000 "	793,500 "
— 4 —	129,900 "	600 "	150,500 "	600 "	129,900 "
Actions privilégiées	4,252,000 "	8,500 "	4,260,500 "	15,000 "	4,247,500 "
Obligations 3 % Caisse d'annuités	1,774,000 "	"	1,774,000 "	3,500 "	1,770,500 "
— 4 %	2,103,800 "	140 "	2,103,940 "	1,426,990 "	676,950 "
— 4 1/2 %	1,974,220 "	1,050 "	1,975,270 "	1,400 "	1,973,870 "
	91,624,651 92	2,647,191 86	94,271,825 78	4,040,490 "	90,231,335 78
Caisse des dépôts. — Fonds spécial :					
Titres 5 %	679,600 "	52,700 "	712,300 "	"	712,300 "
— 4 %	16,220 20	"	16,220 20	"	16,220 20
	695,820 20	52,700 "	738,520 20	"	728,520 20
Caisse de milice. — Levée de 1871 :					
Livret de la Caisse d'épargne	11,459 55	251 96	11,671 49	187 53	11,483 96
Caisse de milice. — Levée de 1872 :					
Livret de la Caisse d'épargne	17,015 80	564 74	17,580 54	376 20	17,204 34
Caisse de milice. — Levée de 1873 :					
Livret de la Caisse d'épargne	8,159 80	206 45	8,366 25	576 97	7,989 26
Caisse de milice. — Levée de 1874 :					
Livret de la Caisse d'épargne	57,929 94	549 46	58,479 40	4,427 74	54,051 66
Remboursement d'avances faites aux provinces et aux communes :					
Titres 5 %	"	1,189,700 "	1,189,700 "	"	1,189,700 "

NATURE DES VALEURS.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1884.	CAPITAL NOMINAL des titres entrés pendant l'année.	Total.	CAPITAL NOMINAL des titres sortis.	VALEURS en PORTEFEUILLE au 31 décembre 1884.
Ville de Spa :					
Obligations 4 1/2 % Caisse d'annuités.	158,000 "	5,900 "	144,800 "	12,000 "	152,800 "
Caisse générale d'épargne et de retraite :					
Titres 2 1/2 %	12,188,400 "	"	12,188,400 "	200,000 "	11,988,400 "
— 3 %	20,284,000 "	24,405,000 "	44,687,000 "	"	44,687,000 "
— 4 % (1 ^{re} série)	42,426,950 "	2,934,500 "	45,561,450 "	24,604,200 "	20,667,250 "
— 4 % (2 ^{me} —)	9,166,700 "	5,485,400 "	12,652,100 "	985,400 "	11,666,700 "
Obligations 4 1/2 % du Crédit communal.	5,575,900 "	11,600 "	5,587,500 "	15,600 "	5,578,900 "
Emprunt du Brabant.	125,000 "	"	125,000 "	2,000 "	121,000 "
Obligations de la C ^{ie} Immobilière, 4 1/2 %.	942,000 "	"	942,000 "	56,000 "	886,000 "
— d'Oignies, 5 %	1,126,000 "	"	1,126,000 "	6,500 "	1,119,500 "
— Forges de la Providence.	29,000 "	500 "	29,500 "	"	29,500 "
— de Dendre-et-Waes	26,000 "	"	26,000 "	5,000 "	25,000 "
— Produits au Flénu	147,000 "	"	147,000 "	4,000 "	143,000 "
— Levant du Flénu 5 %	565,500 "	"	565,500 "	565,500 "	"
— Est belge	255,500 "	128,000 "	583,500 "	4,500 "	579,000 "
— Société Générale, 4 %	922,000 "	"	922,000 "	922,000 "	"
— 20 £ Grand-Luxembourg	5,977,000 "	"	5,977,000 "	75,500 "	5,901,500 "
— 4 £	1,245,600 "	"	1,245,600 "	8,100 "	1,255,500 "
— 4 % Caisse d'annuités	6,425,000 "	"	6,425,000 "	1,592,400 "	5,050,600 "
— 4 1/2 %	755,700 "	"	755,700 "	700 "	755,000 "
— du charbonnage du Hazard.	600,000 "	"	600,000 "	"	600,000 "
— de la C ^{ie} Immobilière, 4 %	1,800,000 "	"	1,800,000 "	"	1,800,000 "
— Quenast (1 ^{re} et 3 ^{me} série)	50,500 "	"	50,500 "	500 "	50,000 "
— — (2 ^{me} série)	59,000 "	"	59,000 "	500 "	58,500 "
— Anvers-Gand	96,000 "	56,000 "	152,000 "	2,000 "	150,000 "
— Fland. occidentale (1 ^{re} série)	92,000 "	41,500 "	133,500 "	500 "	135,000 "
— — (2 ^{me} série)	401,000 "	45,500 "	446,500 "	2,500 "	444,000 "
— Braine-Gand	204,500 "	56,000 "	240,500 "	500 "	240,000 "
— Sambre et Meuse, 4 %	105,000 "	116,000 "	219,000 "	1,000 "	218,000 "
— — 4 1/2 %	524,000 "	27,000 "	551,000 "	4,000 "	547,000 "
— Vieille-Montagne	5,000,000 "	"	5,000,000 "	"	5,000,000 "
— Anvers-Rotterdam	882,000 "	"	882,000 "	5,000 "	879,000 "
— Nord de la Belgique	1,060,500 "	"	1,060,500 "	5,500 "	1,055,000 "
— Welkenraedt	42,000 "	"	42,000 "	"	42,000 "
— Nord-Belge	265,000 "	250,000 "	515,000 "	1,500 "	511,500 "
— Plateaux de Herve	355,500 "	"	355,500 "	500 "	353,000 "
— Namur-Liège	694,000 "	108,500 "	802,500 "	1,500 "	801,000 "
— Liège-Maestricht	248,500 "	17,000 "	265,500 "	500 "	265,000 "
Actions privilégiées Bruxelles-Lille-Calais	57,000 "	"	57,000 "	"	57,000 "
— Tournay-Jurbise	47,000 "	20,000 "	67,000 "	"	67,000 "
Solvay et C ^{ie}	"	3,000,000 "	3,000,000 "	"	3,000,000 "
Obligations. Crédit communal 4 %	1,000,000 "	1,000,000 "	2,000,000 "	1,000,000 "	1,000,000 "
— Levant du Flénu, 4 1/2 %	125,000 "	562,000 "	485,000 "	"	485,000 "
— 5 % caisse d'annuités	"	1,117,000 "	1,117,000 "	"	1,117,000 "
	117,617,750 "	57,139,500 "	154,757,250 "	29,757,400 "	124,999,850 "
Créances hypothécaires	10,526,175 95	1,078,326 25	11,604,500 20	455,022 80	11,171,477 40
Placements définitifs	128,145,925 95	58,217,826 25	166,561,750 20	50,190,423 80	156,171,327 40
Pour compte de déposants :					
4 % (1 ^{re} série). Titres non libérés	588,900 "	"	588,900 "	588,900 "	"
— — — libérés	800 "	"	800 "	800 "	"
	128,553,625 95	58,217,826 25	166,751,450 20	50,580,122 80	156,171,327 40

**DÉCLARATION de la Commission de surveillance sur le rapport annuel
de M. le Ministre des Finances.**

La Commission de surveillance instituée près la caisse d'amortissement et la caisse des dépôts et consignations déclare qu'il résulte de sa vérification, à la date du 31 décembre 1884, que le portefeuille de ces deux institutions se composait, ainsi que cela se trouve constaté dans le rapport de M. le Ministre des Finances, des titres et valeurs ci-après :

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du GOUVERNEMENT de cet établissement.	
A.			
Appartenant à la caisse d'amortissement et destinés à être brûlés :			
Titres 5 p. $\frac{1}{2}$ Belge.	"	115,000 "	115,000 "
B.			
Appartenant à la caisse des dépôts et consignations :			
Titres 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ Belge.	6,748,688 26	5,200 "	6,751,888 26
— 5 p. $\frac{1}{2}$ —	56,745,500 "	1,545,600 "	58,287,100 "
— 4 p. $\frac{1}{2}$ — (1 ^{re} série)	7,657,925 52	1,065,700 "	9,601,625 52
— 4 p. $\frac{1}{2}$ — (2 ^{me} —	24,598,200 "	1,600,500 "	25,998,500 "
Obligations de 20 £ du Grand-Luxembourg	795,500 "	"	795,500 "
— 4 £ —	120,900 "	"	120,900 "
Actions privilégiées —	4,239 000 "	8,500 "	4,247,500 "
Obligations 5 p. $\frac{1}{2}$, Caisse d'annuités	"	1,770,500 "	1,770,500 "
— 4 — —	"	676,950 "	676,950 "
— 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ —	"	1,075,870 "	1,075,870 "
	80,690,715 78	9,540,620 "	90,251,335 78
C.			
Appartenant au fonds spécial (Réserve) :			
Titres 5 p. $\frac{1}{2}$ Belge	"	712,500 "	712,500 "
— 4 p. $\frac{1}{2}$ — (1 ^{re} série)	16,220 20	"	16,220 20
	16,220 20	712,500 "	728,520 20
D.			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1871) :			
Livret de la Caisse d'épargne	11,485 96	"	11,485 96
E.			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1872) :			
Livret de la Caisse d'épargne	17,204 54	"	17,204 54
F.			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1875) :			
Livret de la Caisse d'épargne	7,989 96	"	7,989 96

	TITRES ET VALEURS		TOTAL.
	représentés à la COMMISSION.	déposés à la BANQUE NATIONALE, conformément à la déclaration du CONSEIL de cet établissement.	
G.			
Appartenant à la caisse de milice. (Levée de 1874) :			
Livret de la Caisse d'épargne	54,051 66	»	54,051 66
H.			
Appartenant à la ville de Spa .			
Obligations 4 1/2 p. % de la Caisse d'annuités.	»	152,800 »	152,800 »
I.			
Appartenant au fonds de rempli des avances remboursées par les provinces et les communes :			
Titres 5% Belge	»	1,189,700 »	1,189,700 »
J.			
Appartenant à la caisse générale d'épargne et de retraite :			
Titres 2 1/2 p. % Belge	10,615,800 »	1,574,600 »	11,988,400 »
— 3 p. % —	44,429,600 »	237,400 »	44,687,000 »
— 4 p. % — (1 ^{re} série).	14,702,600 »	5,964,650 »	20,667,250 »
— 4 p. % — (2 ^{me} —).	11,801,800 »	64,900 »	11,866,700 »
Obligations de 20 £ du Grand-Luxembourg	5,786,500 »	115,000 »	5,901 500 »
— de 4 £ —	1,255,500 »	»	1,255,500 »
— 3 p. % de la Caisse d'annuités	»	1,117,000 »	1,117,000 »
— 4 p. % — — — — —	»	5,050,600 »	5,050,600 »
— 4 1/2 p. % — — — — —	»	755,000 »	755,000 »
— 4 1/2 p. % du crédit communal	5,575,900 »	»	5,575,900 »
— 4 p. % — — — — —	1,000,000 »	»	1,000,000 »
— Vieille-Montagne	»	5,000,000 »	5,000,000 »
— Dendre-et-Waes	»	25,000 »	25,000 »
— Produits au Flénu	»	145,000 »	145,000 »
— Forges au Providence.	»	29,500 »	29,500 »
— Oignies, 5 p. %	»	1,119,500 »	1,119,500 »
— Emprunt de la province de Brabant	»	121,000 »	121,000 »
— Compagnie Immobilière 4 p. %	»	1,800,000 »	1,800,000 »
— — — — — 4 1/2 p. %	»	886,000 »	886,000 »
— Levant du Flénu 4 1/2 p. %	»	485,000 »	485,000 »
— Est belge.	»	579,000 »	579,000 »
— Charbonnage du Hazard.	»	600,000 »	600,000 »
— Namur-Liège	»	801,000 »	801,000 »
— Flandre occidentale 1 ^{re} émission	»	135,000 »	135,000 »
— — — — — 2 ^e —	»	444,000 »	444,000 »
— Quenast 1 ^{re} et 5 ^e série	»	50,000 »	50,000 »
— — — — — 2 ^e série	»	38,500 »	38,500 »
— Liège à Maestricht	»	265,000 »	265,000 »
— Braine à Gand.	»	240,000 »	240,000 »
— Nord de la Belgique	»	1,055,000 »	1,055,000 »
— Anvers à Rotterdam	»	879,000 »	879,000 »
— Sambre-et-Meuse 4 p. %	»	218,000 »	218,000 »
— — — — — 4 1/2 p. %	»	547,000 »	547,000 »
— Plateaux de Herve	»	355,000 »	355,000 »
— Anvers à Gand.	»	150,000 »	150,000 »
— Welkenraedt	»	42,000 »	42,000 »
— Nord-Belge.	»	511,500 »	511,500 »
— Solvay et C ^{ie}	»	5,000,000 »	5,000,000 »
Actions privilégiées : Bruxelles-Lille-Calais	»	57,000 »	57,000 »
— — — — — Tournai-Jurbise	»	67,000 »	67,000 »
	92,945,700 »	52,056,150 »	124,999,850 »

Elle déclare en outre :

1° Que les vérifications auxquelles elle a procédé trimestriellement ont permis d'établir, chaque fois, la conformité du portefeuille avec les états de situation de ces institutions;

2° Que les obligations de la dette à 3 p. $\%$, rachetées par la caisse d'amortissement, de même que les obligations et actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg remboursées par le Trésor, ont, selon le vœu de la loi et des règlements d'administration, été annulées en présence de l'un de ses membres.

La Commission a arrêté, de concert avec le délégué de M. le Ministre des Finances, le 31 décembre 1884, en conformité de l'article 43 de l'arrêté royal du 2 novembre 1848, les écritures du journal et du grand-livre de l'année 1885, ainsi que le journal de l'année 1884, en ce qui concerne les opérations de la Trésorerie et de la Dette publique.

Bruxelles, le 3 avril 1885.

ANTOINE DANSAERT, *président.*

TACK.

DE VIGNERON.

CASIER.
